

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-142

OBJET : REHABILITATION DU RESTAURANT DU GOLF A ESPALAIS
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D8-5-142

OBJET : REHABILITATION DU RESTAURANT DU GOLF A ESPALAIS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 24 mars 2023 a validé le programme des travaux sur les bâtiments communautaires et notamment le programme de réhabilitation du restaurant du golf à ESPALAIS selon un montant prévisionnel de travaux.

Aujourd'hui le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 500 000 € HT, il convient donc d'établir un plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant des travaux : 500 000 € HT

Etat 25 % : 125 000 €

Région 15 % : 75 000 €

Département 15 % : 75 000 €

Autofinancement : 225 000 €

Le Président propose donc :

- d'accepter le plan de financement comme cité ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter les partenaires financiers,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter le plan de financement comme cité ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET